date se sont rendus compte que l'époque où grâce à la collaboration entre les gouvernele chemin de fer constituait le moyen de ments en cause, savoir le gouvernement fédétransport habituel et où il se déchargeait sur ral et ceux des trois provinces des Prairies. les contribuables des obligations dont il était incapable de s'acquitter grâce à ses recettes, touchait à sa fin. Ils ont essayé de s'entendre afin de pouvoir faire front commun au point de vue économique. Il faut dire à l'honneur de tous les intéressés qu'un accord est intervenu entre les chemins de fer, d'une part, et les sociétés et les syndicats de céréales, coopératives et entreprises privées, d'autre part. Je crois qu'en général, l'entente a été respectée, mais je me suis demandé parfois si elle l'avait été entièrement. Je sais que chaque partie a eu à se plaindre de l'autre mais, en général, l'entente a été respectée.

du ministre actuel a déclaré à la Chambre vernements de préparer des mémoires généque le gouvernement actuel respecterait ces raux où ils exposeraient leur attitude. Quels engagements. Nous avions promis notamment que soient les renseignements que renferde présenter une mesure et d'en aborder ment ces mémoires, ils sont prêts depuis déjà l'examen au printemps de 1963. Comme le nombre de mois. Nous avons indiqué aussi gouvernement a changé en avril de cette aux premiers ministres, au sujet de cette quesannée-là, nous n'avons pu évidemment tenir tion de rationalisation, que même si, à ce cette promesse. Nous de l'opposition n'avons moment-là, nous n'envisagions pas un orgapas trop reproché au gouvernement actuel de n'avoir pas présenté cette mesure plus tôt car, tout en sachant qu'elle était prête, nous savions que le nouveau gouvernement serait obligé de passer plusieurs mois à l'examiner afin d'en saisir la portée et de décider s'il allait la présenter à la Chambre. La résolution maintenant inscrite au Feuilleton est presque identique à celle que nous avions préparée, sauf un article, et je suis certain que le ministre actuel n'est pas sans l'ignorer. Je signale la chose parce que nous avons maintenant atteint le point où nous n'avons pu remplir un engagement à temps. Je tiens à préciser que nous ne demandons pas au gouvernement d'agir avec précipitation car, comme le ministre l'a déclaré, cette mesure est très complexe.

Après cette réunion que j'ai décrite entre les groupes économiques touchés par l'activité des chemins de fer, surtout dans l'Ouest canadien, nous avons tenu à la fin de janvier 1963, une réunion des trois premiers ministres des Prairies et des fonctionnaires ici à Ottawa. J'ose croire que le ministre a lu le compte rendu de cette réunion où nous avons expliqué comment le gouvernement envisageait en général la façon de régler le problème des chemins de fer. Nous avons expliqué en ter- ce qui fait l'objet du rapport. Je le répète, le mes généraux les dispositions que nous avons principe premier et trait saillant de ce rapprévues pour protéger les entreprises publi- port consiste, je crois, dans la recommandaques et nous avons fait appel à leur collabo- tion des commissaires, visant à abolir enfin ration, car la Commission des transports du les augmentations inégales du tarif-marchan-Canada ne pouvait s'occuper seule de certains dises au Canada, qui ont si lourdement grevé domaines. Ce fait admis, nous avons jugé que et divisé le pays sur le plan économique denous ne pourrions résoudre les difficultés que puis trente ans. En second lieu, les membres

Monsieur le président, on sait très bien, je crois, que la grande majorité des embranchements peu achalandés dont on a recommandé l'abandon se trouvent dans les provinces des Prairies et vous verrez pourquoi mes remarques portent spécifiquement sur cette région, bien qu'elles s'appliquent également à chacune des parties du pays où l'on prévoit abandonner des embranchements. Lors de la réunion des premiers ministres des provinces des Prairies, nous avons exposé certains engagements dont le suivant: pendant la présentation du bill, à l'étape de la première et de la deuxième lecture, on prévoierait certains délais afin A deux ou trois reprises, le prédécesseur de permettre aux représentants de ces gounisme comme celui que propose le ministre, un fonds était disponible et que nous collaborerions étroitement avec eux à cet égard.

J'aimerais faire ici une autre proposition, et j'espère que vous la jugerez constructive. Je crois que les trois premiers ministres étaient d'accord avec nous pour reconnaître avec nous qu'une étude par secteurs convenait mieux qu'une étude de toute la région des Prairies. Le Manitoba se prête très bien à une division en quatre régions principales; la Saskatchewan, à une division en neuf ou dix régions et l'Alberta, à une division en quatre ou cinq régions. Nous pensions que cette étude pourrait se faire pendant l'étude de la période d'abandon rationalisé recommandée par la Commission.

J'estime que le gouvernement devrait aussi être au courant d'une autre question, qui a été étudiée à part au cours de la réunion. Nous étions également convenus qu'une fois les camionneurs au courant de la mesure législative, ils bénéficieraient du temps voulu pour préparer un mémoire et le présenter soit à l'étape de la deuxième lecture soit lors de l'étude en comité. Nous avions pris cet engagement et je suis persuadé que le gouvernement le tiendra parce que c'est son devoir.

Mais le temps fuit et je voudrais traiter de